



- **Mise en pratique de standards sociaux**

Des standards sociaux peuvent constituer un instrument efficace pour donner à la mondialisation une ossature sociale. Ils englobent les normes de travail fondamentales, c'est-à-dire les minima sociaux - liberté de se syndiquer et de conclure des conventions tarifaires, interdiction du travail des enfants et du travail obligatoire, ainsi de la discrimination dans la vie professionnelle -, mais aussi d'autres normes sociales, telles que par exemple la sécurité du travail et la protection médicale

- **Intégration économique et droits sociaux**

Les accords économiques d'intégration sont avant tout la conséquence d'une logique économique, tandis que la dimension sociale n'occupe souvent qu'une place accessoire. Avec la collaboration de nos partenaires syndicaux nous oeuvrons en faveur d'une prise en considération, par les gouvernements et les entrepreneurs, de minima sociaux standards à assurer dans les espaces d'intégration ou bien à l'occasion d'accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux.

- **Sociétés multinationales**

Les conditions de travail dans les sociétés multinationales diffèrent souvent fortement d'une filiale à une autre de ces sociétés. Nous aidons les Global Union Fédérations à conclure, dans leur domaine d'organisation, des accords cadres valables à l'échelle mondiale avec ces groupes multinationaux, puis à en suivre l'application, cré-

ant ainsi un système réglementaire de standards minimaux à caractère obligatoire pour les multinationales et leurs sous-traitants. La revendication de réseaux syndicaux mondiaux, au niveau de la société multinationale, en fait également partie

- **"Codes de conduite" et "commerce loyal"**

Les codes de comportement, que les entreprises se donnent à elles-mêmes, ainsi que "le commerce loyal", qui inclut également des critères sociaux, ne peuvent en aucune manière remplacer un droit du travail efficace ainsi que la fonction protectrice des conventions tarifaires. Ils constituent cependant un instrument important, pour la prise de conscience de l'existence de problèmes sociaux et de la nécessité de la création de syndicats. Nous soutenons les syndicats et les organisations non-gouvernementales dans toute une série d'initiatives de ce genre.

- **"Droits syndicaux et Droits de l'Homme"**

Un peu partout dans le monde, on ignore et on méprise les droits sociaux fondamentaux adoptés par l'OIT et l'ONU. Cela va de la limitation d'activités syndicales légitimes et de l'interdiction d'association jusqu'à l'intimidation systématique, la torture et même le meurtre de syndicalistes des deux sexes.

Nous soutenons dans différents pays et régions des programmes pour la défense des droits de l'Homme et des syndicats.

Réseau mondial des bureaux de la Fondation Friedrich Ebert

Chacun des quelques 100 bureaux de la Fondation Friedrich Ebert réalise des programmes nationaux relatifs aux syndicats, et participe à la mise en œuvre d'activités régionales et mondiales, impulsées par une équipe spécialisée au niveau de l'administration centrale de la Fondation et en collaboration avec des partenaires syndicaux.

Pour plus d'informations s'adresser à :

Erwin Schweisshelm
Coordonnateur pour la
politique syndicale mondiale
de la Fondation Friedrich Ebert

Godesberger Allee 149,
53175 Bonn.
Tel.: +49 (0) 228 883-518
Fax: +49 (0) 228 883-575
erwin.schweisshelm@fes.de
www.fes.de/gewerkschaften

www.fes.de

La Fondation Friedrich Ebert, créée en 1925, est la plus ancienne fondation politique en Allemagne. Elle possède le caractère d'une institution d'utilité publique et privée, engagée dans les idées de la démocratie sociale. Elle porte le nom du premier chef d'État allemand à avoir été élu démocratiquement, Friedrich Ebert, et elle continue à œuvrer à la réalisation de son testament en faveur du développement politique de la liberté, de la solidarité et de la justice sociale. La Fondation s'inscrit dans cette mission en Allemagne et à l'étranger par ses programmes de formation politique, de coopération internationale ainsi que par la promotion d'études et de recherches

Mondialisation et Justice sociale

La Promotion des Syndicats dans la Coopération internationale



- **La justice sociale**

La justice sociale est un fondement décisif de la démocratie sociale, en faveur de laquelle la Fondation Friedrich Ebert est engagée. Les syndicats sont les acteurs centraux de la promotion de la démocratie et de la justice sociale. La promotion du dialogue social et de relations de travail basées sur le partenariat social, c'est-à-dire par conséquent la promotion de syndicats, représente pour nous une mission fondamentale de notre activité internationale dans l'ensemble de notre centaine de projets locaux. Cette activité se déroule en étroite collaboration avec la Fédération allemande des Syndicats et les syndicats affiliés.

- **Le modèle social sous la mondialisation**

La dynamique de la mondialisation est déterminée essentiellement par les intérêts économiques. Dans le domaine social au contraire, on assiste à un accroissement de la marginalisation et de l'exclusion, cependant que le niveau de vie de millions de travailleuses et de travailleurs a empiré. Ensemble avec nos partenaires, nous luttons pour que, à travers le monde entier, des règles soient élaborées et que des normes soient respectées, dont l'objectif sera de réguler socialement la mondialisation.



- **Syndicats forts**

La mondialisation constitue aussi pour les syndicats un défi existentiel. Au niveau national nous soutenons les syndicats en leur qualité de représentants efficaces des intérêts de leurs militants et d'acteurs démocratiques dans leurs sociétés respectives. En outre, nous aidons les syndicats à mieux s'impliquer dans les discussions sur des sujets d'intérêt mondial.

- **Égalité des droits**

Les femmes sont touchées, souvent et de manière disproportionnée, par les effets négatifs de la mondialisation. Nous oeuvrons en direction d'une égalité d'influence des femmes et des hommes sur la définition et la mise en œuvre de la politique et une égalité également dans les bénéfices à en tirer.



- **Organisations syndicales mondiales**

La coopération avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et les Global Union Federations (GUF) constituent le noyau de notre activité internationale avec les syndicats. La CISL est une confédération qui regroupe à travers le monde entier 233 organisations, réparties dans 152 pays et comprenant 151 millions de militants syndiqués. Quant aux GUF, elle regroupe des confédérations syndicales de branches du monde entier également.

- **Alliances régionales**

Les différentes tentatives de ce genre d'intégration régionale sont souvent motivées par des intérêts économiques. Mais de plus en plus maintenant, on trouve des organisations syndicales qui rejoignent ces espaces d'intégration afin de défendre leurs intérêts au niveau régional. De tels processus sont encouragés et soutenus par nous, comme c'est le cas par exemple au sein de l'Union européenne, en Europe centrale et de l'Est, au sein de la zone économique sud-américaine MERCOSUR, au sud de l'Afrique ou également en Asie du Sud-Est.

- **Organisation Internationale du Travail (OIT) et Organisations Non Gouvernementales (ONG)**

La Fondation Friedrich Ebert considère que l'OIT constitue un partenaire important qui joue un rôle central notamment dans l'introduction de minima internationaux dans les normes ou dans le développement du concept "décent work" ("travail décent"). Quant aux ONG, elles sont aussi un partenaire remarquable relativement à certains thèmes spécifiques de notre activité, par exemple dans la mise en œuvre et le suivi de codes de comportement, de commerce loyal et dans le travail de lobbying en faveur des droits des travailleurs.

- **Formation et qualification**

Une grande partie des syndicats du sud exerce son activité dans un environnement hostile, ce qui limite fortement le potentiel de développement et les chances de réussite de ces organismes. Nous accordons pour cette raison une attention particulière à aider les syndicats à acquérir les capacités nécessaires devant leur permettre de jouer un rôle capital dans leur cadre national, d'être en mesure de dialoguer, de conclure des alliances et de s'affirmer politiquement

Mais cela n'est possible que si les syndicats sont forts et compétents également en matière de défense des intérêts de leurs militants et s'ils sont respectés en tant qu'acteurs puissants par leur société, par leur gouvernement et par les fédérations de patronat. La formation et les conseils jouent un rôle prépondérant dans ce cadre.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons une filière d'études supérieures dénommée « global labour policies », qu'organise l'université de Kassel (Allemagne) et l'Institut technique universitaire d'Economie de Berlin. www.global-labour-university.de

- **Politique syndicale mondiale**

La mondialisation s'exprime aussi par l'importance croissante de réglementations mondiales dans le domaine du commerce international et des stratégies financières. Les institutions concernées par cette "gouvernance mondiale" - citons notamment l'Organisation mondiale du Commerce (l'OMC), le Fonds monétaire international (le FMI), et la Banque mondiale (la BM) - ainsi que la puissance des sociétés multinationales exercent une grande influence sur la liberté d'action des gouvernements nationaux et, par conséquent, sur les politiques nationales en matière d'économie et de social.

Les syndicats ne doivent donc pas être seulement des acteurs puissants au niveau national, mais aussi, grâce à la coopération et l'interconnexion dans des réseaux, être activement présents au niveau mondial. C'est ce processus que nous voulons tout particulièrement encourager et qui fait l'objet des thèmes abordés ci-après.

